



CONSEIL COMMUNAL D'YVORNE

La Grappe
Case postale 51
1853 Yvorne

1853 YVORNE

COMMUNE D'YVORNE
Séance du jeudi 26 octobre 2017
à 19h30
Salle de la Grappe
Présidence : Charles-André Durgnat

M. le Président Charles-André DURGNAT ouvre la 8^{ème} séance de la législature 2016-2021, vu l'importance des sujets à débattre, à 19h30.

Il salue toutes les personnes présentes, la Municipalité qui se présente au complet, l'Huissier, la Secrétaire ainsi que M. Teixeira du bureau d'ingénieur Sollertia qu'il remercie de sa présence, et Mme Es-Borrot de Radio Chablais.

1) Appel

31 Conseillers répondent à l'appel, 3 sont excusés.

2) Lecture de l'ordre du jour

Sur demande de M. le Président, le préavis municipal N° 3/2017 se verra déplacer au point 7 et le préavis municipal n° 5/2017 au point 6 afin d'être plus cohérent dans le déroulement de la séance.

L'ordre du jour n'appelant pas d'autre modification, il est accepté à l'unanimité des membres présents, tel que modifié.

3) Assermentation d'un nouveau Conseiller

M. le Président fait part de la démission de M. Killian ANEX-DIT-CHENAUD pour des raisons professionnelles. Celui-ci remercie le Conseil communal ainsi que le parti PLR de l'avoir soutenu et souhaite à tous le meilleur pour la suite.

Mme Annette POLZER-ZUZARTE, absente et excusée ce soir pour des raisons privées, sera assermentée lors de la prochaine séance.

M. Jean-Daniel MARET demande, lors d'une prochaine démission, à en être également informé de telle manière à ce que le Parti puisse prendre contact avec le Conseiller élu « vienne-ensuite ».

M. le Président en prend bonne note.

4) Adoption du procès-verbal du 14 septembre 2017

M. Stéphane VERDON demande rectification en page 4, premier paragraphe du Syndic. Il s'agit de « dans le prolongement des Jacolats surface d'assolement », abréviation de SDA.

Il n'y a pas d'autre remarque, le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents.

5) Etat des lieux du stationnement dans la commune d'Yvorne et perspectives municipales

Ce projet est présenté par M. le Syndic Edouard CHOLLET, Mme la Municipale Isabelle DEREGIS ainsi que M. TEXEIRA du bureau d'ingénieur Sollertia.

Il est important de prendre en considération qu'il ne s'agit là que d'un partage de réflexions, rien n'est encore décidé.

Les trois principaux axes de ce projet sont :

- 1) le règlement de police
- 2) la mise en place des différentes zones (parking, routes, etc...)
- 3) la restriction de stationnement

Les lignes directrices sont le civisme, le confort, la sécurité et la convivialité.

La parole est donnée à l'assemblée.

M. Jean-Luc ANSERMOZ demande si le bureau a également analysé le parage à Versvey.

Mme Isabelle DEREGIS répond que cela a été évoqué mais aucune suite n'a été donnée. Ce cas n'est pas encore problématique, mais évolutif et la Municipalité prendra des décisions par degrés d'urgence.

M. Edouard CHOLLET ajoute qu'une analyse est en cours avec le Canton s'agissant du nouveau circuit possible pour les habitants. Il propose d'aller au bout de la démarche pour pouvoir ensuite adapter des modes de fonctionnement pour ce genre de travaux.

M. Jean-Louis CROT remercie la Municipalité pour la présentation de ce projet et de le faire partager au Conseil. Serait-il possible d'obtenir une copie de cette présentation ?

M. Edouard CHOLLET répond par l'affirmative.

Mme Tania ALLENBACH intervient concernant la mobilité qui avait été réfléchi pour l'aménagement des transports publics suite à la construction du centre hospitalier de Rennaz. Y a-t-il une possibilité pour que le village d'Yvorne soit mieux desservi ?

M. Edouard CHOLLET répond que la Municipalité a déjà abordé le sujet avec les TPC qui savent que leurs bus ne peuvent pas respecter strictement les horaires affichés. En outre, toutes modifications d'itinéraires ne leur permettraient plus de respecter la cadence (une demi-heure par trajet) à laquelle ils sont tenus. Aujourd'hui, l'hôpital n'est pas encore ouvert, la concentration de cette question se fait plutôt vers Villeneuve. Quant aux incidences qu'il pourrait y avoir sur les transports à Yvorne, rien n'a encore été abordé. Concernant la mobilité douce, la commune fait en sorte que le piéton retrouve un peu son statut au détriment de celui de la voiture.

Mme Tania ALLENBACH pensait également aux cyclistes pour qu'ils puissent circuler dans le village. C'est peut-être un peu trop de contrainte pour un petit village.

M. Edouard CHOLLET pense qu'il est possible d'affiner cette réflexion pour les Maisons Neuves ou le Boulevard sans engager de grosses dépenses. Mais il faut reconnaître qu'Yvorne n'a pas la même configuration qu'une grande ville.

M. Jean-Louis CROT s'interroge sur les contraintes de mettre tout le quartier Vers-la-Cour en sens unique ? Cela poserait-il des problèmes techniques ou serait-ce trop contraignant pour les habitants du quartier ?

Mme Isabelle DEREGIS répond que la Municipalité y a songé, mais réflexion faite, ça allait reporter beaucoup trop de circulation aux Maisons Neuves. Cette solution a été mise de côté.

Il n'y a plus de question, Mme DEREGIS remercie M. Teixeira pour sa disponibilité et ses conseils de qualités.

M. Edouard CHOLLET ajoute que sur le mandat de départ qui a été confié au bureau de M. Teixeira, carte blanche lui avait été laissée dans toutes les directions possibles et imaginables, respectueuses et équilibrées. Il croit que le mandat, de ce point de vue-là, est rempli.

M. le PRESIDENT demande si ce projet peut être présenté dans le Vuargnéran ?

M. Edouard CHOLLET répond par l'affirmative.

6) Préavis municipal N° 5/2017 concernant la construction d'un parking communal de 14 places à Vers-la-Cour pour une somme de Fr. 333'870.-

Mme Isabelle DEREGIS informe que tous les paramètres sont au vert pour la réalisation de ce parking. Lors d'une séance, la Municipalité a décidé de prolonger le permis de construire d'une année, date ultime pour démarrer les travaux, à défaut de quoi ce permis deviendra caduc. Il paraît aujourd'hui judicieux de mettre une priorité sur ce quartier de Vers-la-Cour pour toutes les raisons qui ont déjà été évoquées. La Municipalité restant attentive sur toute autre opportunité de micro parking qui pourrait se présenter.

Plusieurs habitants de ce quartier ont manifesté leur intérêt à louer une place de parc, il n'y a donc aucune inquiétude à avoir quant à leur location. Il faut savoir que la construction de ce parking répond pleinement aux demandes réitérées maintes fois par le Conseil communal et par une grande partie de la population.

M. Guy STALDER remercie la Municipalité pour ce préavis. Le début de ce projet date d'il y a déjà dix ans, il était alors un habitant de ce quartier.

M. Jean-Luc ANSERMOZ remarque que le montant de l'achat de la parcelle de 5m² n'apparaît pas dans la le listing de la somme exprimée.

Mme Isabelle DEREGIS répond que l'achat des 5 m² représentait Fr. 750.-

Il n'y a plus de question, cet objet est renvoyé à une commission technique et à la commission des finances pour études et rapports.

7) Préavis municipal N° 3/2017 relatif au règlement communal de police

M. Michel WEIBEL explique que la réflexion de la Municipalité était de progresser au sujet du parcage et de mettre les outils nécessaires pour avancer dans ce règlement. Certains diront que des articles sont rudes, voir percutants, il y en a qui sont plus précis, plus complets. Il faut savoir qu'il y a eu des déprédations ces derniers temps à Yverne comme des taguages sur des murs et des bâtiments, par des enfants; les problèmes ont été réglés avec les parents et il n'y a eu aucune conséquence. Si certains articles peuvent faire peur, ils sont toujours discutables, il faut surtout rester humain.

M. Nicolas DERVEY, en prenant connaissance de l'Art. 65, se permet de demander à la Municipalité comment elle va l'appliquer. Un après-midi, une personne avec un 0,⁴⁰⁰⁰, à moins de 100 mètres de chez elle, est considérée, par la police vaudoise, comme personne en ivresse qualifiée. Comment est-il possible de retirer un permis de conduire à un piéton ivre ? Dans de tels cas, La Jeunesse d'Yverne aurait-elle droit à une dérogation ? Et les clients des caves ouvertes ? Comment la Municipalité pourrait appréhender ses concitoyens sans se poser la question : comment s'arrêter soi-même ?

M. Michel WEIBEL répond que ce sera le travail de la commission de statuer.

M. Edouard CHOLLET ajoute que ce règlement est nettement plus épais que le précédent. Il est le reflet d'une judiciarisation accrue de la société qui veut que les peccadilles qui devraient relever du simple bon sens et du civisme figurent désormais noir sur blanc dans un règlement de police. Le cas particulier soulevé par M. le Conseiller DERVEY est évidemment intéressant dans

une commune viticole. La commission concernée sera particulièrement sensible à l'examen de cet article. Il faut en faire une application aussi raisonnée que raisonnable. Il faut savoir que M. Weibel se rend une dizaine de fois par an au poste de gendarmerie d'Aigle pour déposer une plainte pénale pour des faits relevant d'infractions prévues par le règlement de police. C'est donc la philosophie qui a guidé sa rédaction.

M. Jean-Luc ANSERMOZ remarque que les déjections de chiens sont amendables mais pourquoi pas celles des chevaux ?

M. Edouard CHOLLET répond qu'il est très difficile de donner la composition des matières fécales des chevaux. Par rapport à celles du chien, il semblerait qu'elles soient plus neutres du fait que le régime alimentaire des chevaux est plus vert que celui des canidés.

M. Stéphane VERDON signale une modification à apporter à l'Art. 98, le SEVEN n'existe plus, il est remplacé actuellement par la DGE. De plus, une autre question se pose : dans différentes sections, il est fait mention de différents règlements d'applications, règlement de perceptions, etc., si ce règlement de police voit le jour, quel délai aurions-nous pour mettre à jour les autres règlements et dans quel ordre cela devrait-il être ?

M. Michel WEIBEL répond qu'il faut d'abord que ce règlement voie le jour, ensuite on ira de l'avant. Il faut en discuter avec la commission. Il est vrai, l'envoi à d'autres règlements est assez compliqué mais cela ira dans la suite logique et habituelle des choses.

M. Stéphane VERDON, concrètement, à l'Art. 39, on parle de stationnement; on adopte le règlement, l'Art. 39 dit que la Municipalité adopte un règlement sur les tarifs des taxes perçues ; est-ce qu'on doit adopter un règlement de police avant d'en avoir un sur le stationnement ?

M. Michel WEIBEL assure que oui, mais reste ouvert à la discussion avec le Conseil communal. La Municipalité ne va pas faire les choses sans avoir son accord.

M. Edouard CHOLLET ajoute que l'objectif de ce règlement de police est de fixer un cadre réglementaire. Ensuite la porte est ouverte. S'agissant du règlement complémentaire de l'usage des deniers publics, il y a des délais. Lorsque la réflexion politique, technique, réglementaire est aboutie dans ce domaine, on déposera le préavis devant le Conseil communal. Le règlement de police est le sommet de l'édifice et ensuite il y aura des modifications de cas en cas.

Mme Tania ALLENBACH a lu avec attention l'Art. 64 sur la mendicité qui lui semble assez peu pertinent. Quel est le but de faire un article à ce sujet ? De même pour l'Art. 67, il n'y a pas beaucoup de femmes qui portent le voile à Yverne, encore moins la burqa.

Ensuite, concernant les chiens, il est mentionné que s'il faut mettre une interdiction de lâcher des chiens sur le territoire communal, la commune doit mettre à disposition des parcs d'ébattement. Est-ce le cas actuellement ou qu'est-il prévu pour les propriétaires de chiens ?

En dernier point, Mme Tania ALLENBACH été surprise de ne rien trouver sur les drones alors même que la commune avait écrit un règlement disant que ces engins étaient interdits de survol sur l'ensemble de son territoire. Pas plus tard que cet après-midi, un drone volait en dessus de chez nous.

M. Michel WEIBEL, s'agissant des Art. 64 et 67, explique que c'est un règlement type et le but n'est pas de faire autrement que le reste du canton. Ces articles ont été faits par des hommes de loi. C'est un cadre qu'il faut appliquer, mais qui peut évidemment être assez souple.

M. Edouard CHOLLET ajoute que les deux articles liés au port du voile et à la mendicité sont des objets qui portent sur des sujets de société. Après réflexion, il n'a pas été jugé utile de les enlever. Si la commission estime qu'ils n'ont pas leur place, elle peut tout à faire y faire des amendements pour les enlever.

S'agissant des drones, M. Edouard CHOLLET explique que c'est l'Office Fédéral de l'Aviation civil qui dicte les textes concernant ces appareils. La Municipalité n'a pas la faculté d'appréhender et d'attraper le pilote d'un drone, la police n'en a pas d'avantage. Elle se trouve un peu démunie de ce point de vue-là ; il y a aussi des exigences en matière de responsabilité civile. Il se trouve que pour l'instant, tant que les drones ne sont pas équipés de puce électronique, on doit les laisser voler. S'agissant de l'acte qui a été évoqué par Mme ALLENBACH, il semble que ce soit un drone commandé par les Compagnons du Coteaux pour filmer la bande annonce de leur prochaine représentation théâtrale. Dans un tel cas, la Municipalité a accepté ce survol. Ce film sera à disposition du public auprès du greffe qui le recevra dans les prochaines semaines.

Mme Oriane ENGEL se pose une question sur l'application actuelle du règlement et sur son application future : est-ce qu'aujourd'hui, la Municipalité a souvent à faire à des dénonciations ? Ou va-t-elle régulièrement faire appel à la police comme c'est prévu dans le nouveau règlement ? Et comment envisage-t-elle son application future ?

M. Michel WEIBEL répond qu'il y en a eu pas mal cette année, notamment pour des caravanes restées sans plaque sur la voie publique, sur le parking avant Roche. Il y a eu aussi une benne à ordures pleine. La Municipalité délègue à la gendarmerie d'Aigle, avec laquelle elle a de très bonnes collaborations, toutes ses compétences. Par exemple, il y a eu il y a quelques temps une bande de jeunes sous le viaduc vers le terrain de foot de Pré Nové. Il leur a été demandé de faire des contrôles d'identité et aujourd'hui il n'y a plus personne. La Municipalité veille au grain.

M. Christian BERNASCONI, pour rebondir sur la question de Mme Engel, croit qu'il est bien d'avoir un règlement avec 160 articles, mais il doit être fait pour le respecter. On ne fait pas un règlement avec une arrière-pensée de se dire qu'il ne sera pas tout à fait appliqué jusqu'au bout, notamment comme l'exemple de M. Dervy qui est tout à fait parlant. M. BERNASCONI voit mal adopter un règlement tout en sachant déjà qu'il sera difficilement applicable.

M. Edouard CHOLLET ne connaît pas par cœur le règlement de police d'Aigle, mais pense qu'il y a un article concernant le fait d'uriner sur la voie publique, il est certainement facile pour tout à chacun de « passe entre les gouttes ».

M. Marc HUTTENMOSER, à l'Art. 69, aimerait comprendre quel raisonnement pousse la Municipalité à vouloir imposer la règle de 20h – 7h. Etant lui-même persuadé que l'horaire était de 6h, est-ce le règlement cantonal qui veut ça ?

M. Michel WEIBEL répond qu'il n'y a pas que des vigneron à Yverne et qu'il y a de temps à autre des plaintes, il faut faire la part des choses. En discutant avec certains vigneron, il semblerait qu'ils aient effectivement la possibilité de faire autrement. Il y a toujours moyen de se préparer avant ou de commencer dans des zones hors village. Si vraiment il faut faire un traitement pour sauver une récolte, il est évident qu'on pourrait faire l'impasse là-dessus.

M. Marc HUTTENMOSER demande pourquoi mettre des restrictions ? Y a-t-il eu des pressions ? Pourquoi cette démarche ?

M. Michel WEIBEL répond qu'il y a des gens qui tondent jusqu'à 22 heures, il s'agit de toutes petites choses qu'il faut régulariser. La commission pourra en discuter avec lui, il est possible de

flexibiliser les choses, ce n'est pas figé. Avec l'évolution de la société, il y a aura certainement des articles qui devront être revus.

M. Luc MONOD, il a été dit qu'il y a eu des plaintes à partir de 5h30, mais si, dans un avenir proche, il devrait encore y en avoir, est-ce qu'il faudrait revoir l'horaire pour le passer à 8h ?

M. Michel WEIBEL pense que 5h30 est une heure correcte. Il n'y a pas que des gens qui ont de la vigne. Si tout le monde a un peu de conscience et commence les traitements en premier à l'extérieur et ensuite à l'intérieur du village, c'est aussi un très bon compromis.

M. Luc MONOD demande quelle est la raison de changer les horaires ?

M. Michel WEIBEL propose d'en parler en commission.

M. Raphaël MERLI fait remarquer qu'au sujet du POCAMA, rien n'est mentionné pour les manifestations.

Mme Danielle NICOLIER donne lecture de l'Art. 28 à ce sujet.

Il n'y a plus de question, la commission technique rapportera en prochaine séance.

8) Préavis municipal N° 4/2017 concernant ainsi que son rapport concernant la modification du règlement de l'entente intercommunale du SDIS Chablais

M. Éric MINOD ajoute qu'il s'agissait d'articles de moindre importance qu'il fallait adapter et reporter au plus vite.

M. Jean-Luc ANSERMOZ donne lecture du rapport.

La parole n'est pas demandée, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à l'unanimité comme suit :

Le Conseil communal d'Yverne

- *Vu le préavis municipal N° 4/2017 concernant la modification du règlement de l'entente intercommunale du SDIS Chablais*
- *Où le rapport de la commission chargée de l'étude de ce préavis*
- *Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour*

D é c i d e

1. *D'approuver les modifications du « Règlement de l'Entente intercommunale du SDIS Chablais »*
2. *De soumettre ce règlement au Canton pour approbation*

9) Rapport sur le préavis municipal N° 2/2017 concernant l'Arrêté d'imposition pour l'année 2018

M. Frédéric DELADOEY donne lecture du rapport de la commission des finances

La parole n'est pas demandée, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à l'unanimité comme suit :

Le Conseil communal d'Yverne

- Vu le préavis municipal N° 2/2017 concernant l'Arrêté d'imposition pour l'année 2018
- Ouï le rapport de la commission des finances
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

D é c i d e

1. D'accepter le maintien du taux d'imposition à 71,5% et, pour le reste, de reconduire les éléments de l'arrêté d'imposition 2017
2. De charger la Municipalité de transmettre le nouvel arrêté au Conseil d'Etat pour approbation

10) Préavis municipal N° 6/2017 concernant le budget 2018

M. Edouard CHOLLET déclare que la Municipalité est satisfaite de présenter, pour 2018, un budget équilibré. Les chiffres prévisionnels n'ont rien de disproportionné, cependant, il ne faut tirer aucune conclusion sur le bilan de la santé financière de la commune. Il rappelle que les mesures de corrections envisagées par la Municipalité vont déployer leurs effets sur l'entier de la législature. Ce n'est ni préoccupant ni rassurant, mais ce résultat équilibré permet de continuer à maintenir le cap, à freiner les dépenses, à rester plus que prudent et utiliser à bon escient les deniers de l'eau et de l'épuration d'autant plus que des investissements pointent à l'horizon. Les charges se montent à 5,5 millions, elles étaient, en 2016, à 6,3 millions.

S'il fallait compter 3 millions des charges incompressibles (factures sociales, scolaires, etc..) pour 2016, elles devraient se monter, en 2018, à 2,1 millions. Ce total est basé sur les chiffres cantonaux qui ont été scrupuleusement examinés et reportés avec l'aval formel du spécialiste des finances M. Busset.

Comme prévu, la décreue s'amorce non pas en raison du nouveau taux d'imposition, celui-ci a un effet retard de 2 ans sur la péréquation. Les chiffres de cette péréquation qui figurent dans ce préavis ont été calculés sur la base de l'ancien taux d'imposition de 68.5.

Sur le plan des charges dites « maîtrisées », nous en restons à 3.3 millions, ce qui incite à investir prudemment sur l'entretien des routes, bâtiments, step, etc... comme prévu en début de législature, afin que le patrimoine ne se dégrade pas plus que nécessaire.

La Municipalité a revu également ses attentes à la baisse, sur les conseils de M. Busset. Cette ligne d'arrivée permet d'entrevoir que nous avons pu avoir les yeux plus gros que le ventre. Il se trouve, en revanche, que l'on a parfaitement bien planifié les rentrées et les dépenses aléatoires. Mais la prudence reste de mise.

Mme Josette LUTHI reste à disposition pour répondre aux questions, et M. Edouard CHOLLET la remercie de s'être mise à la tâche rapidement, avec beaucoup d'engagement et d'enthousiasme. Elle a suivi toutes les formations nécessaires à l'établissement de ce budget.

Celui-ci est passé en revue :

1. Administration générale

M. Jean-Daniel MARET, dans le cadre d'une réunion du parti PLR, les membres se sont demandés quel était le montant alloué au Conseil communal pour une sortie. M. BERNASCONI n'avait pas de budget ni de montant limite alors, dans une proposition faite à la commission des finances, est-il possible de rajouter une rubrique et fixer un budget pour le bureau du Conseil

dans sa totalité, pour faire ses tâches normalement et prévoir des sorties ou autre, et savoir si en fin d'année il est condamné à rester au village ?

M. Edouard CHOLLET répond que sur le plan comptable, rien de s'y oppose. La difficulté ne sera pas de rajouter une ligne mais un montant. Il insiste pour que ce montant soit suffisamment généreux mais aussi suffisamment restreint pour qu'on ne soit pas appelé à dépenser à tout va et faire des séances extra muros aux quatre coins du canton. Un échange a déjà eu lieu à ce sujet avec le Président précédent, tant qu'à faire une sortie extra muros, autant la faire dans une commune qui prend son vin d'honneur à Yverne.

2. Finances

M. Christian BERNASCONI, au point 21, impôts, demande si la Municipalité a tenu compte de la nouvelle façon d'imposer les gains immobiliers pour les agriculteurs ainsi que le cadeau fiscal qui pourrait être la part cantonale qui prévoyait donner éventuellement la possibilité aux communes de renoncer à l'impôt sur les revenus. S'il ne se trompe pas, la commune a dû recevoir un courrier de l'Etat qui demande si la commune est partante de renoncer à cette part. Quelque chose a-t-il été décidé au sein de la Municipalité ?

M. Edouard CHOLLET n'a pas le souvenir d'avoir reçu un tel courrier mais est volontiers preneur de l'information.

M. Frédéric DELADOEY, au point 22 service financier concernant la péréquation, a comparé les années passées : il y a un déficit de 500'000.-/ an. En 2018, il y a un déficit de Fr. 250'000.-. Pourquoi diminuer cette péréquation sur le budget 2018 ? Qu'est-ce qui fait que tout d'un coup ce montant baisse à Fr. 250'000.- alors qu'aucune dépense thématique en 2015 ne le justifie ?

Mme Josette LUTHI répond que les chiffres ont été pris sur les décomptes donnés par le Canton. Concernant l'alimentation, on est à Fr. 120'000.-, c'est plus ou moins régulier, par contre, le retour pour la couche de solidarité nous est favorable à hauteur de Fr. 231'049.-

M. Frédéric DELADOEY pour être plus précis, voulait dire qu'elle coûtait auparavant Fr. 500'000.- et aujourd'hui plus que Fr. 250'000.-.

Mme Josette LUTHI répond qu'il s'agit du retour ainsi que le solde des dépenses thématiques. Les chiffres ont été pris par rapport au décompte reçu.

M. Frédéric DELADOEY a l'impression qu'on prend des chiffres faux, comme d'habitude. Chaque année on fait le budget qu'on veut ? Tout se joue sur ce simple chiffre ?

M. Edouard CHOLLET ajoute qu'il n'y a pas d'autre boussole que celle-ci et elle impacte considérablement les finances avec des éléments que nous ne possédons pas. C'est un mécanisme de solidarité. Au nom de la Municipalité, il ne peut prendre sur lui, de transformer ces chiffres pour qu'ils soient plus ou moins favorables ou défavorables. La seule indication que l'on a, c'est la feuille reçue chaque année du Canton. Il n'a pas à sa disposition, dans ce volet de la péréquation qui ne dépend pas de la commune, d'autre outil que celui-ci. On peut le déplorer, mais avec toute la bonne volonté du monde, M. CHOLLET ne voit pas comment donner des chiffres plus conformes à la réalité intercommunale.

M. Frédéric DELADOEY, n'a-t-on pas l'impression que c'est la même boussole en 2017 qu'en 2018 ?

M. Edouard CHOLLET pense que les choses ont été plus finement faites cette fois-ci. Il veut croire que le reflet budgétaire de cette péréquation soit beaucoup plus fidèle à l'original pour cet exercice que le précédent.

3. Domaines et bâtiments

M. Jean-Luc ANSERMOZ, au point 31, terrains, il est prévu une économie de Fr. 8'000.- sur l'entretien du terrain de sport, cela paraît beaucoup. Quelle en est la raison ?

M. Alain BASSANG répond que la commune a économisé en prenant des engrais meilleur marché et en comparant certaines choses pour voir s'il y avait possibilité de faire mieux et moins cher.

M. Edouard CHOLLET en complément, constate qu'il y a de moins en moins de vuargnérens qui jouent au foot et il faut entretenir ce terrain pour des gens qui viennent de l'extérieur. La

Municipalité est en train de procéder à une réflexion sur ce terrain, son utilisation et sur des rapprochements éventuels, mais rien n'est encore décidé. La commune fait énormément de choses financièrement pour le FC Yverne, puisqu'il s'agit d'un bien communal. Elle ne donne, par exemple, pas autant d'argent au Motoclub, qui n'utilise aucune infrastructure communale. Elle est très attentive à cet aspect-là des choses. Elle s'est tournée vers d'autres moyens d'ensemencement de terrain pour faire baisser les coûts de son entretien et veut croire pouvoir y arriver.

M. Jean-Luc ANSERMOZ au point 33.31461 vigneron tâcheron, souhaite savoir pourquoi il y a une diminution de Fr. 14'000.- par rapport aux comptes 2016 ?

M. Alain BASSANG répond qu'en 2016, il y a eu beaucoup de défonçage qui a coûté en certain montant. En 2017, il y en a eu moins, de même qu'en 2018. Il y avait également une vigne supplémentaire sous le caveau, que la commune avait pris en charge pour le défonçage. La surface en elle-même était donc bien plus importante que les autres années.

M. Sébastien TURRIAN au point 35.131411, entretien des bâtiments, le montant de Fr. 50'000.- de charges en 2017 est budgétisé à Fr. 100'000.- pour 2018. Quels sont les travaux prévus ?

M. Michel WEIBEL, comme noté dans le récapitulatif, les fenêtres du bâtiment de la Grappe vont être refaites car elles se trouvent dans un état déplorable. Il était également prévu de refaire les sanitaires du bâtiment du caveau, mais les finances ne l'ont pas permis.

4. Travaux

M. Stéphane VERDON, au point 44, demande une explication quant à la diminution dans l'entretien des parcs ? Est-ce la même politique qui a été adoptée pour le terrain de football ?

M. Jacques-Henri MULLER explique cette baisse de coût par le fait que la Municipalité a fait une soumission générale et un comparatif avec 3 entreprises. Il se trouve qu'il y a des personnes qui travaillent avec des coûts limités, ce qui a permis de diminuer les frais.

M. Stéphane VERDON, concernant le point 45.3188, élimination des ordures, avait le pressentiment que ce poste devait se stabiliser, pourquoi augmente-t-il au fil du temps ?

M. Jacques-Henri MULLER répond que lorsque le système du tri des déchets a été mis en place, dans un premier temps, les gens ont pris l'habitude de bien trier. Puis il a fallu se rendre à l'évidence qu'avec le temps, les gens ont repris leurs vieilles manières, ont trié moins et acceptés de payer la taxe aux sacs. Le travail d'enlèvement des ordures est devenu plus conséquent.

5. Instruction publique et cultes

Pas de question

6. Police

Pas de question

7. Sécurité sociale

Pas de question

8. Services industriels

M. Jean-Luc ANSERMOZ, au point 81.31442 entretien des captages, constate que sur les comptes 2016 il y avait un montant de Fr. 19'000.- à charge, et là on se retrouve avec une différence de Fr. 35'000.-. Y a-t-il des travaux prévus ?

M. Éric MINOD informe que des travaux sont prévus pour l'entretien des captages et du réseau. Ces captages sont vétustes.

Plan d'investissement

M. Jean-Louis CROT remercie la Municipalité de présenter un plan d'investissement. Par contre il voit une énorme différence entre les années ; cela passe de Fr. 900'000.- à Fr. 50'000.-. Il a conscience des impératifs « calendriers » qui font que certaines dépenses ne peuvent pas être retardées mais est-ce qu'il y aura la possibilité de lisser un peu sur les années ? On a pu voir le réaménagement de la place du Torrent, est-ce vraiment exclu au vue des finances communales, de pouvoir la refaire ?

M. Edouard CHOLLET insiste sur le côté purement indicatif de cette liste qui n'est absolument pas contraignante. Il s'agit juste d'un inventaire.

Pour récapituler les dépenses d'investissements prévues en 2018 :

- *la digue de Prê de l'Oie* : il est possible de la différer dans le temps.
- *le parking de Vers-la-Cour* : ce dossier est dans les mains du Conseil communal
- *le solde du remaniement parcellaire* : exigible avant la Fête des Vignerons de 2019
- *correction du Rhône* : il ne dépend pas de la commune mais de l'avancement des travaux coordonnés par les services cantonaux
- ECF/ Grande-Eau : idem que ci-dessus, montant mis à titre préventif
- rénovation de Vers-Morey : 2019 semblait le bon horizon, car ce dossier traîne depuis longtemps
- captage Prê de l'Oie : très important, il en va de la sécurité de l'employé communal et de l'alimentation de Versvey
- rue du Collège, encorbellement : ce n'est pas indispensable mais l'idée de le faire cheminer est intéressante
- PGA : c'est une contrainte d'ici fin de la législature. Le montant est généreux mais conforme à ce qu'on peut attendre de la finalisation d'un tel projet

S'agissant de la place du Torrent, M. CHOLLET a la même impatience mais c'est le porte-monnaie qui dirigera les pas dans l'établissement de ce projet. Il faut trouver une solution harmonieuse, équilibrée, qui offre des moyens de parcage et qui propose d'avantage de place et de m² pour les activités associatives. Le prix a été estimé par des ingénieurs, il faut rester prudent. L'idée n'est pas de faire du provisoire qui dure, mais d'en faire du définitif.

M. Christian BERNASCONI remarque avec plaisir que malgré les différents coûts au budget communal, le budget des subventions aux Sté locales a été augmenté.

Il n'y a plus de question, ce préavis est renvoyé à la commission des finances pour étude et rapport.

11) Communications du bureau

Dates à retenir

- Les votations fédérales du 26 novembre sont annulées
- Prochaines séances de Conseil communal : 14 décembre 2017, 15 février 2018, 17 mai 2018 et 28 juin 2018

12) Communications de la Municipalité

M. Michel WEIBEL

- Le marquage au sol de la rue des Rennauds est fait. Ces quelques aménagements seront aussi reconduits dans le reste du village. Il s'agit d'aménagements de sécurité pour les enfants.

- La peinture de la salle de gym a été refaite pendant les vacances d'automne.

- Durant la tempête du mois de septembre, des tuiles se sont détachées du toit du collège de Versvey. Le couvreur a remarqué que le ciment des tuiles faitières était fendu et certaines tuiles étaient prêtes à glisser de ce toit très pentu. Soucieux de la sécurité des usagers et des enfants qui viennent jouer, la commune a pris la décision de faire un contrôle du toit et de remplacer ces tuiles faitières, raison pour laquelle un échafaudage a été monté autour de ce collège. Compte tenu des finances communales, rien de plus n'a été entrepris que des travaux sécuritaires.

- La Municipalité est allée trouver les propriétaires du magasin « Point Vert » dans le but de leur ordonner de faire évacuer les caravanes, mobil home et autres véhicules qui se trouvaient entre leurs serres et l'autoroute. Ils se sont engagés à écrire aux personnes concernées.

M. Éric MINOD

- Le SDIS recrute des pompiers, il est en manque d'affectif, surtout la journée. Le recrutement se fera à la caserne le 2 novembre prochain de 17h à 21h.

M. Alain BASSANG

- La commune a demandé son adhésion à l'association « Les plus beaux villages de Suisse » qui n'a rien avoir avec le concours de « L'Illustré ». Cette association est née en 2015, son but est de protéger, valoriser et promouvoir les plus beaux villages de Suisse. A l'instar de ce qui se fait dans les pays environnants. Yverne a été acceptée et va rejoindre les 27 communes déjà adhérentes à cette association. Il y aura un communiqué de presse à ce sujet.

M. Jacques-Henri MULLER

- La commune va procéder très prochainement à la restauration de la route qui accède à la voirie. Dès lundi, des barrières seront mises en place et l'accès au terrain de foot se fera par la plaine. Le bus des écoles sera aussi déplacé de son garage habituel.

M. Edouard CHOLLET

- Annonce officiellement le successeur de M. Christian RICHARD en la personne de M. Fabien CATHELAZ en tant que futur secrétaire municipal. M. Cathélaz vient de Lavey, domicilié à Aigle et est actuellement secrétaire municipal à Corseaux depuis 13 ans. Il a 44 ans et a œuvré pendant sept ans comme secrétaire municipal remplaçant à St-Légier. La Municipalité a été sensible à ses connaissances techniques du métier et son professionnalisme. Il connaît les tâches du greffe sur le bout des doigts, en particulier la politique électorale, la gestion du personnel et s'y connaît parfaitement bien en informatique. C'est un candidat de valeur au terme de démarches très rigoureuses. Il entrera en fonction au plus tôt le 1^{er} février 2018 et sera présent lors de la dernière séance 2017 du Conseil communal.

13) Divers et propositions individuelles

- M. Jean-Luc ANSERMOZ remercie la commune d'avoir refait toute la signalisation au sol à la rue des Rennauds mais s'interroge sur la présence du piquet situé devant la maison du syndic ; à quoi sert-il ?

M. Michel WEIBEL répond qu'il sert à ce que les véhicules évitent de se mettre sur la bande jaune pour la protection des enfants. Il sert également de test en rapport au futur projet à la montée de la Croix. Ce système permet aux véhicules de rouler normalement.

M. Jean-Luc ANSERMOZ craint pour les vélos. Il n'y a pas de ligne blanche démarquante qui démontre qu'il y a un piquet.

M. Michel WEIBEL répond que ce piquet et cette signalisation a été validée par M. Brun du service cantonal de la signalisation qui a « applaudi » cette façon de faire. C'est également lui qui a suggéré de mettre un piquet supplémentaire plus loin. M. Brun est un peu le maître en la matière de la signalisation routière. Le but était de faire ralentir la circulation et de mettre les enfants en sécurité dans ce goulet.

M. Jean-Luc ANSERMOZ craint que l'on mette ça devant des sorties de garage, il faudrait peut-être sécuriser d'autres sorties plus dangereuses.

M. Edouard CHOLLET, à titre personnel, dès la sortie de sa maison, il se trouve sur le domaine public, ce qui n'a pas manqué d'interpeller M. Brun qui a jugé l'endroit particulièrement dangereux. Un volet a déjà été arraché par un véhicule qui a effleuré sa maison, on peut imaginer si cela avait été une personne, cela aurait pu être dramatique. Il faut savoir qu'il y a 17 enfants qui habitent les Rennauds et qui empruntent ce passage. Il précise aussi que cette rue n'est pas réglementaire en termes de largeur mais a été mise aux normes à la faveur des travaux de peinture qui ont été effectués. Et il est apparu à M. Brun qu'il était vraiment impératif, non seulement pour la sécurité de M. Chollet et de sa famille mais aussi pour tout à chacun, pour les piétons en particulier, d'installer un obstacle. A la montée de la Croix, il est également envisagé d'en mettre un, peut-être que la pertinence, la cohérence de sécurité voudrait qu'on en installe un 2^{ème}, mais ce n'est pas lui qui a souhaité installer ce piquet.

M. Jean-Luc ANSERMOZ, il y a plusieurs endroits dans cette rue, en particulier devant la maison de la famille Tabord qui mériterait ce genre d'obstacle.

M. Michel WEIBEL, comme cela a déjà été dit, des tests sont en cours pour voir ce qu'il se passe.

- M. Stéphane VERDON a pu voir chaque matin en allant au travail, une pelle de la commune vers la zone Pré de l'Oie et se demande quels travaux sont entrepris là-bas.

M. Jacques-Henri MULLER répond qu'il s'agit d'une fouille vers l'alimentation de la station de pompage de Châble Rouge. Romande Energie avait exigé à l'époque d'avoir 80 Ampères pour alimenter cette station, des câbles avaient alors été tirés. Le temps a eu gain de cause, il a fallu les restaurer. La puissance des pompes ayant été augmentée, il a fallu faire le nécessaire pour éviter une surcharge. Romande Energie a informé de la limite fixée à 80 Ampères et a donné un délai de 2 ans pour réalimenter la station avec leur concours. Les travaux arrivent au bout, le tirage de câble par Romande Energie aussi, elle prend à sa charge l'alimentation de la zone artisanale.

M. Éric MINOD rajoute que le tirage des câbles se fera les 30 et 31 octobre.

- Mme Claire GLAUSER rappelle que le Groupe Arc-en-Ciel organise la projection du film « demain » le 10 novembre à la salle de la Couronne.

- M. Jean-Luc ANSERMOZ a remarqué que les employés communaux avaient nettoyé avec soin les chemins en direction du Clos de l'Abbaye et les en remercie. Mais malheureusement un vigneron a été épandre du fumier non loin de ce chemin. C'est dommage que la commune s'applique à nettoyer ces chemins qui sont ensuite crépis avec du fumier.

M. Jacques-Henri MULLER va mener une petite enquête. C'est le respect des personnes qui ne sont pas respectueuses des chemins qui leur sont mis à disposition.

M. Edouard CHOLLET, suggère, pour faciliter les investigations, d'avoir des indications supplémentaires quant à l'origine de « l'animal » ... !

M. Jean-Luc ANSERMOZ mènera son enquête... !

- M. Jean-Louis CROT demande des nouvelles quant aux récoltes des vendanges de cette année.

M. Alain BASSANG répond que les vendanges ne sont pas terminées, il reste encore la mondeuse à vendanger, mais peut dire que c'est une excellente année, le raisin récolté est d'excellente qualité, malheureusement, dans les blancs, le quota n'y est pas. Il donnera de plus amples renseignements lors de la prochaine séance.


Il n'y a plus de question, M. le Président Charles-André DURGNAT clôt la séance à 22h20.

Le Président :


Charles-André DURGNAT



La Secrétaire :


Véronique Deladoey